

---

Hommage par la société populaire de Carcassonne d'un  
exemplaire d'un projet d'instruction, lors de la séance du 22  
frimaire an II (12 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Hommage par la société populaire de Carcassonne d'un exemplaire d'un projet d'instruction, lors de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 343;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38523\\_t1\\_0343\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38523_t1_0343_0000_11);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

La commune offre 21 marcs d'argenterie qu'elle a remis à la messagerie le 12 de ce mois.

Les femmes ont elles-mêmes brisé les voiles du fanatisme.

Mention honorable, insertion au Bulletin (1).

Suit le document des Archives nationales (2).

Au citoyen Berrethon, en son domicile, rue Grenier-Saint-Lazare, Paris.

Le vieux curé de Meyssac, département de la Corrèze, ci-devant militaire, a renoncé aux cérémonies de Rome qui lui donnaient du pain, il compte sur la générosité de la nation, mais quelque sans ressources il n'en a pas moins cédé au cri de la raison. Et la commune offre 21 marcs d'argenterie; cet argent a été remis à la messagerie le 12 du courant. Les femmes ont elles-mêmes brisé les voiles du fanatisme. Berre demande à la Convention l'insertion au Bulletin.

A la Convention nationale.

• Meyssac, département de la Corrèze, 12 frimaire, 2<sup>e</sup> année républicaine.

• Citoyens représentants,

• Ce que dix-huit siècles d'erreurs avaient eu peine à former a été détruit en un instant; les Montagnards de Meyssac, département de la Corrèze, aidés de leurs compagnes ont, dans un moment, renversé l'antique édifice de la superstition. Les saints et leurs reliques ont disparu, et vingt et un marcs d'argenterie partent aujourd'hui pour l'autel de la patrie.

• *Vive la République!*

• J. P. CHASSEING, maire. »

Les administrateurs du département de police de la commune de Paris font passer l'état des détenus dans les différentes maisons d'arrêt, de justice et de détention.

Le nombre total s'élevait, le 20 de ce mois, à 4,295.

Insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre des administrateurs du département de police (4).

• Commune de Paris, le 21 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

Président,

Les administrateurs du département de police te font passer le total des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du

département de Paris, à l'époque du 20 dudit. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats, assassinats, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire; d'autres sont détenus pour délits légers; d'autres enfin sont arrêtés comme suspects.

• Conciergerie .....	537
• Grande-Force .....	616
• Petite-Force .....	273
• Sainte-Pelagie .....	214
• Madelonnettes .....	272
• Abbaye .....	133
• Bicêtre .....	730
• A la Salpêtrière .....	367
• Chambres d'arrêt à la mairie .....	100
• Luxembourg .....	377
• Maison de suspicion, rue de la Bourbe .....	245
• Les Capucins, faubourg Saint-Antoine .....	»
• Réfectoire de l'Abbaye .....	107
• Les Anglais s, rue Saint-Victor .....	110
• Les Anglaises, rue de Louvoine .....	57
• Les Carmes, rue de Vaugirard .....	»
• Les Anglaises, faubourg Saint-Antoine .....	21
• Écossais, rue des Fosés-Saint-Victor .....	81
• Saint-Lazare, faubourg Saint-Lazare .....	»
• Maison Escourbiae, rue Saint-Antoine .....	18
• Belhoume, rue Charonne, n° 70 .....	37
• Total général .....	<u>4,295</u>

• Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

• HEUSSÉ; CORDAS; N. FROIDURE. DANGÉ. »

La Société populaire de Carcassonne fait hommage à la Convention d'un exemplaire d'un projet d'instruction, dans lequel elle s'est attachée à faire connaître la force des principes, les avantages de la révolution et la sagesse des mesures adoptées par les représentants du peuple.

Mention honorable, insertion au Bulletin (1)

Suit le document (2).

Projet d'instruction publique, présenté à la Société populaire de Carcassonne par les citoyens Dupré père, et Ferrier, membres de la Société.

Citoyens,

Par votre délibération du 12 bramaire, de l'an II de la République française, une et indivisible, vous avez arrêté d'envoyer dans chaque

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 131.  
(2) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 814.  
(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 131.  
(4) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 824.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27 p. 131.  
(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 840.